

infos

PLÉMET LA FERRIÈRE

Bulletin municipal Octobre - Novembre - Décembre 2018

84^È

CONGRES DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS
DES COTES D'ARMOR



PLÉMET 20 OCTOBRE 2018

Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers

Sommaire

Vie Locale

« Ça s'est passé sur Plémet » P. 3 à 5

- 14 juillet
- 15 juillet : Finale de Foot
- 3 août : Estivale Bretonne
- 7 septembre : Forum des Associations
- Winnie L'ourson
- Travaux en cours
 - Peintures extérieures de l'école primaire publique
 - Trottoirs de la rue de La Liberté
 - Giratoire des Landelles
 - La Hersonnière
 - Viabilisation du Lotissement du Courtil
- Ecoles
 - Ecole Privée St Joseph
 - Ecoles Publiques

« Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 5 à 6

- Concours des maisons fleuries
- Pardon du 15 août : bénédiction de la statue de St Laurent
- Appel aux dons lancé pour l'église
- Club des Aînés

Conseil Municipal P. 7 à 9

- Compte-rendu du 13 septembre 2018

En bref P. 9 à 12

- 84ème Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers
- Inscription sur les listes électorales
- Dératissage
- Elagage
- Déchets Verts
- Ramassage des poubelles
- Conservation du Bocage

Vie Associative P. 13 à 18

- Familles Rurales
- Echanges Plémet-Torrequebrada
- Fête de St Jacques du 22 juillet
- Fête de la Chasse du 29 juillet
- Les Amis de Bodiffé et du Musée ArtColle
- Les Ateliers Loisirs et Créations
- L'Outil en Main
- Truite du Ridor
- Vigilante Basket
- Tennis de Table
- La Bibliothèque
- Les Animations Sportives et Communales
- Bienvenue

Instant détente P. 19

- Sudoku
- Un peu de gallo
- Les dictons
- A vos casseroles
- Calendrier des Fêtes

État civil - Mémento - Permanences P. 20

- Etat-civil
- Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Pataugeoire aux Aquatides
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

PLANNING DE COLLECTE INDIVIDUELLE PLÉMET (BOURG)

Octobre			Novembre			Décembre		
1 L	40		1 J			1 S		
2 M			2 V			2 D		
3 M			3 S			3 L	49	
4 J			4 D			4 M		
5 V			5 L	45		5 M		
6 S			6 M			6 J		
7 D			7 M			7 V		
8 L	41		8 J			8 S		
9 M			9 V			9 D		
10 M			10 S			10 L	50	
11 J			11 D			11 M		
12 V			12 L	46		12 M		
13 S			13 M			13 J		
14 D			14 M			14 V		
15 L	42		15 J			15 S		
16 M			16 V			16 D		
17 M			17 S			17 L	51	
18 J			18 D			18 M		
19 V			19 L	47		19 M		
20 S			20 M			20 J		
21 D			21 M			21 V		
22 L	43		22 J			22 S		
23 M			23 V			23 D		
24 M			24 S			24 L	52	
25 J			25 D			25 M		
26 V			26 L	48		26 M		
27 S			27 M			27 J		
28 D			28 M			28 V		
29 L	44		29 J			29 S		
30 M			30 V			30 D		
31 M						31 L	41	

Merci de bien vouloir sortir vos poubelles ou sacs jaunes uniquement le dimanche (ou veille de ramassage).



Bienvenue !

Conseil communautaire

La représentante du conseil communautaire des jeunes de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour PLEMET est Sylla FANTA.



Ça s'est passé sur Plémet

14 juillet : Fête Nationale

Pour faire suite à la commémoration de la fête nationale au monument, un vin d'honneur était servi à la salle des fêtes.

La journée s'est poursuivie pour certains par un repas organisé au musée du « Pas d'Antan ». Il y en avait pour tous les goûts : marchands de produits locaux et artisanaux, exposition d'anciens véhicules, danses bretonnes.

Pour les autres, rendez-vous était donné au parc de la mairie, où s'affrontaient les équipes des 3èmes Intervilles organisés par le Foyer des jeunes.

Le soir les festivités ont continué par le feu d'artifice et le bal disco organisés par la municipalité.



15 juillet : Foot

La municipalité en partenariat avec la vigilante Football a mis une Fan Zone en place pour la retransmission de

la finale de la coupe du monde sur un écran de 15 m². Ambiance chaleureuse et familiale pour ce match où la France a gagné haut la main. Environ 1200 supporters ont répondu présents à cet événement, et tous étaient aux couleurs bleu-blanc-rouge.



Ça s'est passé sur Plémet

3 août : Estivale Bretonne



© Joffi Road / VÉLOPRESSE COLLECTION



Pas moins de 80 bénévoles se sont mobilisés pour l'Estivale Bretonne. Avec l'aide du Cyclo club et l'amicale des pompiers, la journée s'est déroulée sous le soleil avec 24 équipes regroupant environ 150 coureurs. Au menu une boucle de 52 kms par Plessala, Le Mené, St Vran et Laurenan, puis un circuit de 6 kms dans le bourg à parcourir 12 fois. L'arrivée s'est déroulée en haut de la rue de Dinan.



7 septembre : Forum des associations

Plus de 45 associations ont répondu présentes à ce rendez-vous annuel lors du forum organisé par la municipalité. Chacun a pu retrouver son activité ou découvrir un nouvel intérêt. Cette année, deux nouvelles associations se sont présentées au public : la chorale « Vocalizon » et un club de boxe.



Winnie l'ourson

Pour la 3ème fois les jeunes agriculteurs du canton se sont distingués par leur imagination et leur travail en présentant Winnie l'Ourson sur le bord de la RN 164.



Travaux

- ① Peintures extérieures de l'école primaire publique.
- ② Une partie des trottoirs en haut de la rue de La Liberté a été refaite en raison du mauvais état des pavés.
- ③ Le giratoire des Landelles est en cours de réalisation.
- ④ La Hersonnière est en phase de finition, après le passage de la commission de sécurité et l'aménagement intérieur, le bâtiment pourra être proposé à la location.
- ⑤ Les derniers travaux de viabilisation du lotissement du courtil vont permettre de finaliser la vente des terrains réservés. Il reste encore quelques lots libres à la vente. Pour tous renseignements, contacter le service urbanisme de la mairie.



École privée Saint-Joseph

RENTRÉE 2018

Pour cette rentrée 2018, l'école Saint-Joseph accueille 172 élèves inscrits répartis en 6 classes. Les élèves ont découvert de nouveaux locaux qui ont été rénovés pendant l'été. Cette rénovation permet de mieux accueillir les élèves et leurs familles et offre des espaces plus grands et plus agréables qui favorisent de bonnes conditions de travail.

Deux nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Marie-Caroline Foussard et Gaëlle Héno.

La répartition pédagogique est la suivante :

- TPS-PS-MS avec Myriam Guïguen aidée de Véronique Alno (Atsem)
- MS-GS avec Anne Laure Le Priol-Luyer aidée de Stéphanie Languille (Atsem)
- GS-CP avec Marie-Caroline Foussard.
- CP-CE1 avec Andréa Le Roux
- CE2-CM1 avec Gaëlle Radenac-Gouélibo (directrice) et Gaëlle Héno sur la décharge de direction
- CM1-CM2 avec Nicolas Hamonou

L'équipe enseignante est aidée de Christelle BALAY (AVS).

Joëlle Treussard et Nadine Olivier continuent à assurer le service à la cantine et le ménage des locaux.

Parmi les thèmes et projets de l'année, on peut déjà retenir ces deux projets : le premier sur le Vivre ensemble qui va être bâti tout au long de l'année : « *Bien communiquer pour mieux se respecter* », notamment avec l'intervention de Glenn Hoël auprès des élèves de primaire. Il a aussi animé une conférence pour les parents le mardi 2 octobre en soirée. Le second projet portera sur la Bretagne et les contes et légendes. Les classes de l'école primaire participeront aussi au Dispositif Ecole et Cinéma. Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année.



Ça s'est passé sur Plémet

Ecole Publique

L'école publique, fraîchement repeinte, accueille 235 élèves, répartis en onze classes. Au cours de l'année, l'arrivée de nouveaux élèves de moins de 3 ans devrait augmenter l'effectif total du groupe scolaire.

Dans le cadre de la réforme des réseaux d'éducation prioritaire (REP), les élèves de CP sont répartis dans deux classes à petits effectifs (14 et 13 élèves).

Un accueil privilégié est également proposé aux enfants de moins de 3 ans. Un accueil échelonné et adapté au besoin de chacun d'entre eux est proposé. Ce sont des conditions idéales pour les élèves commençant leur scolarité à l'école maternelle et pour les apprentissages fondamentaux.

Mathieu Kergosien, le directeur, a en charge des CP, aidé de Sandra Peuziat-Tanguy en décharge de direction et de Gwendoline Lassalle. Les CE1 sont avec Thibault Étienne ; les CE1 et CE2 avec Alexia Grout ; les CE2 et CM1 avec Sabine Perquis ; les CM1 et CM2 avec Dominique Le Sauce et les CM2 avec Julie Le Verge-Lockert.

En maternelle, les élèves de la toute petite section sont avec Karine Desnos et Aurélie Thierry (Atsem) ; ceux de la petite et moyenne section avec Mélanie Piederrière-Hervé et Véronique Gouyette (Atsem), ; la moyenne et grande section avec Caroline Le Morzadec et Dominique Ourdouillie (Atsem) ; la petite et grande section avec Clémentine Seck (mi-temps), Frédéric Cotbreil (mi-temps) et Brigitte Fraboulet (Atsem) ; Mmes Grée, Raux et Carré (assistantes de vie scolaire) et Mme Guillemet (accompagnante des élèves en situation de handicap) interviennent auprès des élèves rencontrant des troubles d'apprentissage.

Les projets sont la participation aux spectacles du palais des congrès de Loudéac, à École et cinéma, une visite au zoo à Branféré. D'autres sont en cours d'élaboration.

Un nom sera très prochainement donné au groupe scolaire. Lors de la dernière fête de l'école, les parents d'élèves ont été mis à contribution pour trouver un nom.



Ça s'est passé sur La Ferrière

Concours des maisons fleuries

Malgré un départ de la mairie sous une petite pluie, le temps s'est dégagé dans l'après-midi et nous avons pu visiter environ 40 maisons et jardins bien fleuris cette année, une année ensoleillée propice au temps mais demandant plus d'attention encore avec le soleil ; arrosage aération de la terre, beaucoup de patience pour les amoureux des fleurs.

Le Jury était composé de : Mmes GODINES Annick et COCHET Jacqueline de Plémet et M. MOREL Gilbert de Plumieux.

MAISON AVEC PETIT JARDIN - DE 1000 M²

- 1) M & Mme POILVERT Georges
- 2) M & Mme RICHARD
- 3) M & Mme DAHIREL Raymond

MAISON AVEC JARDIN + DE 1000 M²

- 1) M & Mme ANGER Pierrick

- 2) M GUILLARD Paul
- 3) Mme LABBE Odile

FAÇADE FLEURIE

- 1) M & Mme BRUNEL Joseph
- 2) M & Mme ROUILLARD Gilles
- 3) M & Mme BEAUCHAMP Patrice

FERME FLEURIE

- 1) M & Mme BRIAND Jean Michel
- 2) M & Mme SOHIER-GICQUEL Stephanie
- 3) M & Mme BEUREL Jacques

POTAGER FLEURI

- 1) M & Mme BERNIER Bernard
- 2) M & Mme TAVEL Georges
- 3) M & Mme GICQUEL Bernard

Pardon du 15 août : La statue de St Laurent a été bénie

L'association Notre-Dame de La Ferrière a acquis une statuette de St Laurent à l'abbaye de Timadeuc. Installée dans la niche de granit surplombant la fontaine, elle a été bénie à l'occasion du pardon du 15 août.



La fontaine St-Laurent a été restaurée en 2013 : elle est

le point de départ de la procession du pardon du 15 août qui va jusqu'au calvaire devant l'église. Ce calvaire date du XV^{ème} siècle. Il a été édifié lors de la Grande Peste. Le Pardon se déroule à la même date depuis le XVI^{ème} siècle, afin de remercier Notre-Dame de La Ferrière.

« St Laurent et le feu » : St Laurent est invoqué contre le feu, extérieur et intérieur. Sa présence au-dessus d'une fontaine représente la Foi des populations concernant

la protection des habitations dont un des grands fléaux était le feu.

« St Laurent protecteur des pauvres » : St Laurent, qui aurait vécu au III^{ème} siècle, est aussi invoqué comme le protecteur des pauvres : gardien des biens de l'église. Il aurait été chargé

par le Pape Sixte II de distribuer aux pauvres toutes les richesses dont il était le dépositaire, afin qu'elles ne tombent pas entre les



maines de l'empereur romain Valérien, qui avait ordonné une nouvelle persécution des chrétiens.

Un appel aux dons lancé pour l'église « Fondation du Patrimoine »

La seconde tranche des travaux de restauration de l'église débutera à l'automne. Une convention a été signée entre la mairie et la fondation du patrimoine par Anne Charles, maire déléguée, Geneviève Le Louarn, déléguée départementale, et René Follezou, délégué de pays, en présence d'André Le Meilleur et de Marie-Annick Rouault, présidente de l'association Notre-Dame de La Ferrière.

« Etant reconnue d'utilité publique, la fondation a autorité pour collecter les dons », précise Geneviève Le Louarn qui ajoute que la fondation gère des financements en déshérence, c'est-à-dire en l'absence d'héritiers naturels, « Ainsi, elle peut soutenir des projets de restauration publics et privés, de sauvegarde du patrimoine protégé ou non, qu'il soit bâti, environnemental, maritime, fluvial, naturel ou encore industriel mobilier. »

En retour, la Fondation attend des structures qu'elle ait un fort investissement en encourageant les dons et en organisant des manifestations qui permettront la collecte de fonds : repas, randonnées, bals, entre autres. « Il est possible que la Région aussi abonde, si elle voit que la commune et l'association se mobilisent et que la souscription fonctionne bien. »

Après les travaux de restauration de l'église réalisés en 2007 et 2008 et du groupe de crucifixion reposé sur son socle à la mi-décembre 2012, l'attention est maintenant portée sur les deux transepts de l'église. Sept corps de métiers interviendront : maçon et tailleur de pierres, charpentier et menuisier bois, couvreur, spécialiste des vitraux, restaurateur du mobilier, serrurier et électricien.

La durée envisagée des travaux est d'environ quinze mois et l'estimation financière est de 440 000 € TTC. Les travaux seront suivis par Catherine Proux, architecte du patrimoine à Rennes, par Marie-Laure Briand, adjointe chargée du patrimoine, André Le Meilleur et Patrick Rault.

Un appel aux dons est donc lancé dès à présent. Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôts à hauteur de 66% des dons pour les particuliers et à hauteur de 60% des dons pour les entreprises, dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires hors taxe.

Contact : tél. 0299306230 ou bretagne@fondation-patrimoine.org ou sur le site www.bretagne.Fondation-patrimoine.org ou à la mairie de La Ferrière au 02 96 26 75 59

Club des Aînés de La Ferrière

NOTRE PROGRAMME À VENIR :

• **Lundi 5 novembre** : sortie spectacle à Saint-Brieuc.

• **Mercredi 19 décembre** : bûche de Noël.

• **Jedi 10 janvier** : Assemblée Générale suivie de la galette des rois.

Compte rendu

du conseil municipal du 13 septembre 2018

Le 13 Septembre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de La Ferrière, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

DÉLIBÉRATIONS

1 Installation classée pour la protection de l'environnement : exploitation d'un élevage de veaux de boucherie

M. le Maire a sollicité l'avis du Conseil Municipal de PLEMET pour la demande présentée par Mme Christelle RIBOURDOUILLE au lieu-dit « 21 Le Breil Tual » en Plémet, en vue d'exploiter un élevage de 550 veaux de boucherie. Le dossier est déposé en mairie de Plémet jusqu'au 4 octobre 2018 pour être tenu à la disposition du public. Il est précisé que le site accueillera 150 veaux de plus et que l'élevage dans sa globalité augmente de 40 veaux.

Avis favorable voté à l'unanimité.

2 Prise en charge de la destruction des Nids de Frelons

Loudéac Communauté Bretagne Centre propose aux particuliers de prendre en charge financièrement la destruction des nids de frelon à hauteur de 50% dans la limite d'une prestation à 150€ TTC.

Etant donné les enjeux de santé publique, M. le Maire a proposé d'aider financièrement les particuliers et que la commune prenne en charge les 50% restant de la facture (toujours dans la limite de 150€ en tout).

Il a été proposé de prendre en charge la destruction des nids de frelons rétroactivement depuis le 1er juin 2018.

Dans un but de simplification de gestion, la commune prendra en charge l'intégralité de la facture et se fera rembourser 50% par LCBC. La commune remboursera uniquement les particuliers qui ont signalé le nid avant destruction afin que le référé de la commune se déplace pour le constater. La société qui intervient doit être répertoriée dans la liste disponible en mairie ou à LCBC.

Voté à l'unanimité.

3 Tarifs lots 1 et 3 lotissement du Courtil

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2017, le tarif pour le lotissement du Courtil avait été fixé à 30€/m².

En raison de l'existence d'un talus important ayant une emprise sur les lots 1, 2 et 3, M. le Maire avait proposé au Conseil Municipal du 14 juin 2018 de valider le dépôt d'un permis d'aménager modificatif. Le lotissement serait composé de 11 lots au lieu de 12 initialement prévus. M. le Maire avait informé qu'il proposerait un tarif différent pour les lots 1 et 3 (le 2 ayant été supprimé) en fonction de l'emprise exacte du talus sur chacune de ces 2 parcelles.

Les travaux sur les talus ayant été terminés ; le géomètre a mesuré précisément leurs emprises.

M. le Maire a proposé de modifier les tarifs pour les lots 1 et 3 comme suit :

Lot 1 : 20 850 €

Lot 3 : 19 260 €

Voté à l'unanimité

4 Budget commune - Décision Modificative n°3

Comme suite à l'acceptation de devis essentiellement pour des travaux de peinture dans différents logements locatifs communaux, M. le Maire précise que des crédits complémentaires doivent être inscrits à l'opération 247 « Logements locatifs ». Il a proposé de faire un virement de crédits de 15.000 € de l'opération 254 « Maison Le Ho » vers l'opération 247 « Logements locatifs ».

La proposition de virement de crédits se présente comme suit :

Proposition de DM n°3				
Budget commune				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
Total fonctionnement				
Investissement				
DI - C/2132 op 247 «Logements communaux»	15 000.00			
DI - C/2313 op 254 « Maison Le Ho»		15 000.00		
Total investissement	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00

M. le Maire propose d'accepter la DM n°3 et d'inscrire les crédits nécessaires tels que présentés.

Voté à l'unanimité

5 Multi accueil

5.1 – Validation du projet social et du projet éducatif

La commission enfance réunie en juin a travaillé sur le projet social et le projet éducatif du Multi Accueil :

Elle a souhaité mettre en avant les valeurs suivantes :

La prise en compte de l'individualité de chaque enfant dans le groupe

- Le respect
- La participation à la socialisation des enfants
- Favoriser l'autonomie des enfants
- Développer l'éveil sensoriel de l'enfant

M. le Maire a proposé de voter le projet éducatif et le projet social du multi accueil.

Voté à l'unanimité.

5.2 Règlement de fonctionnement et annexe autorisation parentale

Dans le cadre de l'extension du multiaccueil, il est nécessaire de mettre à jour le règlement de fonctionnement à destination des familles. Par ailleurs, l'annexe concernant l'autorisation parentale que les parents doivent fournir lors de l'inscription de leur enfant a été modifiée et complétée.

Il a été demandé de modifier la fin du point 10 et d'enlever « trois dans les « trois autres professionnels ». Par ailleurs, M. BERNARD a demandé si nous sommes obligés de citer les marques dans le règlement. Mme BOUTBIEN a indiqué que nous sommes dans l'obligation de citer les marques pour prévenir les familles en cas d'allergie des enfants. Voté à l'unanimité.

6 Règlement intérieur services périscolaires

Il a été proposé de modifier le règlement intérieur des services périscolaires de la rentrée 2018/2019 en apportant quelques précisions.

Voté à l'unanimité.

7 SDE

7.1 – Éclairage giratoire des Landelles

M. le Maire a présenté le projet d'éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour le Giratoire « les Landelles », pour un montant estimatif de 28 200 € H.T. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). Conformément au règlement financier, la participation de la commune sera de 60% HT soit 16 920€.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Ouverture de tranchée
- Déroulage du câble
- Fourniture et pose de 7 lanternes
- Adaptation de la commande EP en coordination avec les travaux d'ENEDIS de mise en conformité du réseau électrique
- Raccordement

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Voté à l'unanimité.

ormément au plan. Les travaux envisagés sont les suivants : dépose de la borne existante, confection d'un massif dans le parc, raccordement après obtention du consuel. La création d'un compteur sera réalisé pour la nouvelle borne avec la réalisation d'une extension du réseau de distribution public depuis le transformateur jusqu'à la borne. Le nouveau compteur sera posé par Enedis et facturé séparément. Le montant des travaux est estimé à 1050€ HT avec une participation financière de la commune de 630€.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Voté à l'unanimité.

● 7.3 – Éclairage public

Suite à une intervention de l'entreprise ERS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, il a été constaté l'état vétuste de plusieurs foyers et la nécessité de réaliser des travaux (liste ci-jointe). Le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à une étude et a estimé le montant des travaux à 7 580€ HT. Conformément au règlement financier, la participation de la commune sera de 60% HT soit 4548 €.

Lieux	Montant H.T	Participation
Rue du Courtil	840.00€	504.00€
St-Lubin	630.00€	378.00€
Le Terte Oréal	520.00€	312.00€
Rue de St-Rumel	530.00€	318.00€
Coût total de l'opération	2520.00€	1512.00€

Lieux	Montant H.T	Participation
Rue de la Grée	580.00€	348.00€
Route de St-Rumel	1480.00€	888.00€
Rue de Bodiffé	130.00€	78.00€
Rue Ferdinand Le Têno	130.00€	78.00€
Mairie	580.00€	348.00€
Place du Général de Gaulle	250.00€	150.00€
La Croix Nouette	130.00€	78.00€
Rue de la Gare	360.00€	216.00€
Chemin de La Prénessaye	360.00€	216.00€
Boulodrome	250.00€	150.00€
Rue des Champs Gautier	810.00€	486.00€
Coût total de l'opération	5060.00€	3036.00€

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%. Voté à l'unanimité

● 8 Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2017

M. Le Maire a rappelé qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit donner son avis sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2017. Ce rapport est consultable en Mairie.

M. le Maire a rappelé que le service public d'eau potable est exploité en affermage par la SAUR France, en vertu d'un contrat de 12 ans, qui a pris effet le 1er janvier 2006 et qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019. Il demandera au Conseil d'adopter le rapport 2017 du service d'eau potable établi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à partir des données fournies par le Syndicat du Lié et la SAUR, société fermière.

Voté à l'unanimité.

● 9 Attribution d'une subvention au club de foot de La Ferrière

Il a été présenté, lors de la séance du Conseil Municipal, la demande faite par l'association de club de football de LA FERRIERE nouvellement créée. Un dossier de demande de subvention au titre de 2018 ayant été remis par l'association, M. Le Maire a proposé de verser une subvention de 250 € au titre du démarrage de cette nouvelle association.

Voté à l'unanimité.

● 10 Désherbage Bibliothèque

Il a été rappelé à l'assemblée délibérante que l'action de désherber la bibliothèque consiste à retirer du fonds actuel les ouvrages périmés, abîmés et qui ne peuvent être réparés, obsolètes ou qui ne sortent plus depuis longtemps.

Vu le code des communes et notamment l'article L1 22-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés, la responsable de la bibliothèque de

PLEMET propose de valider le désherbage de 111 livres « album jeunesse » et 63 revues.

Voté à l'unanimité.

● 11 Dons livres désherbés

Pour faire suite à une demande de l'association « Les Restos du cœur » concernant les livres devant être retirés du rayonnage de la bibliothèque, il a été proposé de remettre à titre gracieux ces ouvrages désherbés à ladite association.

Voté à l'unanimité.

● 12 Modification du tableau des emplois

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent, et de la nécessité d'augmenter la DHS de ce poste, M. le Maire a proposé la création d'un poste à compter du 3 décembre 2018, DHS 30h ½, au grade d'adjoint technique territorial.

Voté à l'unanimité.

● 13 Affectation d'un jeune d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle a des travaux interdits susceptibles de dérogations

M. le Maire a informé le conseil municipal de l'accueil de M. LE BRIS Antoine au sein de la commune de PLEMET en tant qu'apprenti aux services techniques (espaces verts).

Dans le cadre de sa formation, M. LE BRIS Antoine réalisera les activités professionnelles inhérentes aux espaces verts ; celles-ci se dérouleront sur la commune de PLEMET (PLEMET et LA FERRIERE).

Il a été proposé que M. BONNAMY soit son maître d'apprentissage pendant la durée de sa formation professionnelle (2 ans). Le conseil municipal a été amené à se prononcer sur les conditions d'affectation présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

● 14 Participation employeur à la prévoyance

M. le Maire a rappelé la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2016, décidant une participation employeur à la prévoyance à hauteur de 5€ par mois par agent

M. le Maire a proposé d'augmenter la participation financière de la commune, et de passer de 5€ par mois et par agent aux agents communaux stagiaires et titulaires pour leur prévoyance à 7.50€ à compter du 1er octobre 2018.

Voté à l'unanimité.

● 15 Affaires Foncières

● Acquisition

Mr le Maire a informé le Conseil Municipal de la proposition de Mr CHOUPEAUX Christian de céder son terrain situé à proximité de la Salle des Fêtes. Cette parcelle, limitrophe à la salle des fêtes et à son parking, est classée en zone UA du PLUI.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de cette parcelle par la commune au prix de l'euro symbolique, et que les frais liés à cette acquisition soient à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

● 16 Bibliothèque : carte offerte aux enfants de CP et de 6ème

Il a été proposé d'offrir la carte bibliothèque aux enfants scolarisés et/ou résidants sur Plémet qui sont rentrés en CP ou en 6ème à la rentrée 2018/2019.

La carte sera à demander avant le 31 décembre 2018. Elle sera personnelle et nominative.

Voté à l'unanimité.

● 17 Signature des actes authentiques en cas d'empêchement du maire

M. Le Maire a souhaité être autorisé par le conseil à se faire remplacer par la première adjointe pour la signature de tous les actes authentiques en cas d'absence ou d'empêchement.

M. Le Maire a proposé de confier à la première adjointe Mme Elisabeth POINEUF, en cas d'empêchement du maire pour ne pas entraver la bonne marche des dossiers, la signature des actes authentiques de cession et d'acquisition de biens par la commune.

Voté à l'unanimité.

Congrès départemental des sapeurs pompiers

SAMEDI 20 OCTOBRE 2018



Histoire du Centre

Le conseil municipal de Plémet, réuni le dimanche 27 mai 1928, sous la présidence de Mr Loison Maire, décida de demander la création d'une subdivision de sapeurs-pompiers. Le 16 décembre de cette même année, le conseil municipal décida l'achat d'une pompe incendie sur chariot, près des Ets Lamoureux à Paris, pour la somme de 6743 francs. Le 1^{er} février 1929, Mr Louis Le

Clainche, alors entrepreneur de bâtiments, sera nommé Sous-Lieutenant et sera le premier chef de corps. Pour le seconder, Mr Mathurin Tual sera nommé Sergent et Mr Joseph Simon sera nommé Caporal. Le corps sera alors composé de 19 sapeurs-pompiers. Le 7 juillet 1935, la commune décide de doter tous les pompiers d'une veste de cuir. Une commande sera passée près de Mr Péronneau, alors commerçant et sellier à Plémet. Le conseil municipal présidé par Mr Audrain, Maire, décidera de l'achat de la première pompe avec moteur le 17 octobre 1936 et de l'acquisition d'une camionnette pour tracter cette pompe, le 14 novembre 1937. Depuis cette époque, de nombreux véhicules et matériels sont venus renforcer la nécessaire évolution des techniques, pour arriver à ce que l'on connaît aujourd'hui. Le centre aura connu 4 chefs de centre : Le Capitaine Louis Le Clainche, du 1^{er} février 1928 au 1^{er} février 1958, Le Capitaine Louis Simon du 1^{er} février 1958 au 8 juin 1985, Le Commandant Jean-Paul Marais du 8 juin 1985 au 27 février 2010 et le Lieutenant Philippe Jossé depuis le 27 février 2010.

C'est un honneur et une fierté pour tous les Sapeurs-Pompiers Plémétais, actifs et retraités, d'accueillir ce 84^{ème} Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers des Côtes D'Armor. La dernière fois c'était en 1983. Le centre d'incendie et de secours de Plémet, compte aujourd'hui 38 Sapeurs-Pompiers actifs, dont deux médecins, une infirmière et 17 anciens amicalistes. Nous avons réalisé 530 interventions en 2017. Nous aurons tous à cœur de faire de cette journée un moment convivial et inoubliable pour tous ceux qui nous feront le plaisir d'être des nôtres. Il faut remercier le Sergent-Chef Noël RAULT, Président de l'amicale, pour le travail réalisé, en y associant son bureau, ainsi que tous les Sapeurs-Pompiers actifs et retraités et leurs conjoints, qui ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de détermination, pour montrer que le Centre Bretagne est une terre d'accueil et de solidarité. Merci à Monsieur Romain BOUTRON, Maire, Conseiller Départemental et à toute son équipe municipale, pour l'écoute, l'aide et les facilités qu'ils ont apporté dans la mise à disposition des équipements communaux et la préparation matérielle de cet évènement. Merci également au Conseil Départemental et à Monsieur ARDENTI, Principal du collège Louis GUILLOUX, pour la mise à disposition de

l'établissement. Merci également à tous les annonceurs et entreprises pour leurs participations, ainsi que les mairies et collectivités, qui ont aidé grâce aux subventions exceptionnelles accordées. En ce jour, PLÉMET, son Centre de Secours, ses Sapeurs-Pompiers actifs et retraités ainsi que leurs conjoints, ses Élus, ses Habitants, sont fiers de recevoir la grande famille des Sapeurs-Pompiers Costarmoricains. Belle et grande journée à toutes et tous.

18h : Cérémonie officielle, Rue de Bodiffé

- Revue des Troupes
- Remise de médailles et galons
- Défilé motorisé

19h : Animation au centre de secours

- Visite
- Matériel
- Engins
- Buvette

20h (tombée de la nuit) : Spectacle pyrotechnique sur le terrain des sports, Rue de Bodiffé

- Feu d'artifice
- Spectacle Laser
- Animation sonore

Le Chef de Centre, Lieutenant Philippe JOSSÉ



Élagage

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordures de lignes téléphoniques et/ou électriques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

En vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, nous vous rappelons que « les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires. »

En conséquence, nous vous demandons de procéder ou faire procéder à l'élagage des branches de vos arbres qui surplombent le domaine public routier communal durant la période hivernale.

Cette année, une partie des chemins ruraux n'a pu être élaguée, leur accès étant rendu impossible en raison d'élagage non effectué par certains propriétaires et d'une panne de l'élagueuse.

Dératisation

La mairie reçoit régulièrement des appels de particuliers signalant la présence de rats sur la commune. Une convention est signée auprès de Loudéac Communauté Bretagne Centre, l'entreprise FARAGO a été missionnée afin de passer régulièrement.

Inscription sur les listes électorales

- Les électeurs ayant changé de commune doivent demander leur inscription sur la liste électorale.
- Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2019 doivent passer en mairie s'assurer de leur inscription d'office.
- Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Toutes ces démarches doivent être faites, en mairie de la commune de résidence, au plus tard le lundi 31 décembre 2018 (article R5 du Code Electoral).

Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un justificatif d'identité (en cours de validité) et de domicile (de moins de 3 mois).

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Brûlage des déchets verts

Nous vous rappelons que tout particulier a interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin (arrêté préfectoral du 9 juillet 2012) et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Les déchetteries sont à votre disposition pour ces dépôts.

Texte de la Minorité



La Coccinelle ou la bête à bon Dieu

La coccinelle est considérée comme un porte-bonheur depuis le moyen âge.

Elle est surnommée « bête à bon Dieu » en raison d'une histoire qui se serait passée au Xème siècle.

Un apprenti, qui était accusé d'avoir tué son patron, fut condamné à mort par décapitation. La tête sur le billot, il clamaient son innocence quand une coccinelle vint se poser sur son cou. Le bourreau la chassa à plusieurs reprises car elle revenait toujours.

Le roi Robert le Pieux, voyant cela, crût à un signe divin et grâcia le condamné.

Les parisiens qui assistaient à la scène commencèrent à appeler la coccinelle « bête à bon Dieu ».

Une autre version de la même époque, dit qu'alors que les pucerons décimaient les récoltes, les fermiers désespérés prièrent la sainte vierge.

Des nuées de coccinelles arrivèrent pour dévorer les pucerons et ainsi sauver les récoltes.

Reconnaissants, les fermiers déclarèrent qu'il faudrait protéger ces petites bêtes et les surnommèrent « bête à bon Dieu ».

A Plémet, nous avons notre porte-bonheur une grosse coccinelle restée toute nue depuis plusieurs mois, elle n'a pas eu droit à sa robe rouge à pois.

L'a-t-on oubliée ? Sa robe coûte-t-elle trop chère ? Ne l'a-t-elle pas méritée ?

Pauvre coccinelle, pourtant c'est un insecte très travailleur, qui ne chôme pas.

Elle peut avaler une centaine de pucerons par jour, elle participe à la pollinisation en visitant les fleurs pour se nourrir de pollen et ainsi à la biodiversité.

Pour avoir des coccinelles dans son jardin, ne pas utiliser de pesticides et lui prévoir un abri pour l'hiver comme un hôtel à insectes avec des feuilles mortes et vous les verrez se poser avec élégance sur vos fleurs ou.... sur votre cou ?

ENVIRONNEMENT

CONSERVATION DU BOCAGE : LES HAIES SONT DÉSORMAIS PROTÉGÉES !

Deux cadres réglementaires existent pour protéger les haies bocagères ⁽¹⁾ : la PAC (Politique Agricole Commune) et les documents d'urbanisme (PLUI, PLU...). Par exemple, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de LOUDEAC Communauté - BRETAGNE CENTRE (territoire ex-CIDERAL), approuvé le 5 septembre 2017 et qui s'applique depuis le 23 novembre dernier, protège l'ensemble des linéaires bocagers du territoire. Les exigences environnementales de la PAC renforcent ce dispositif ⁽²⁾.

Pourquoi une protection du bocage ?

On reconnaît aux haies de multiples fonctions environnementales, paysagères, agronomiques... Mais les mutations de l'agriculture et l'urbanisation ont conduit à une destruction de la maille bocagère suivie d'une plus ou moins lente érosion, l'empêchant ainsi de jouer son rôle. Ce constat justifie la volonté de protéger le bocage au travers des politiques agricoles et d'aménagement du territoire.

Un projet de destruction/arasement ⁽³⁾ ou de déplacement, comment faire ?

- Transmettre une déclaration préalable (document CERFA) en mairie accompagnée d'un plan de situation, d'une description, photos et des motivations pour le projet.
- La mairie transmettra ensuite à LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE qui traitera la demande.

- Après étude de la demande d'arasement, un avis sera donné. La position topographique, la longueur, la qualité de la haie, ainsi que les surfaces parcellaires obtenues seront déterminantes dans l'instruction.

Si un avis favorable est donné, des mesures compensatoires de replantation seront dans la plupart des cas exigées. Il ne s'agira pas de compenser au mètre près ce qui a été arasé, mais plutôt de réfléchir globalement avec l'exploitant à des aménagements plus fonctionnels sur le plan agricole, tout en conservant les fonctions du maillage bocager.

- En parallèle, l'ensemble des documents (transmis en mairie et description du projet de compensation) devront être envoyé à la DDTM22-service PAC.

Le non-respect de cette procédure et/ou l'arasement « illégal » peuvent entraîner des réductions des aides PAC ou dans le cas du PLUI, une infraction au code de l'urbanisme.



Ancienne haie



Haie récente

⁽¹⁾ Les alignements d'arbres d'essences non autochtones (résineux, peupliers, lauriers palmés, etc...) ne sont pas des haies bocagères.

⁽²⁾ Destruction/arasement : la gestion courante des haies (élagage, taille latérale, recépage, éclaircie) n'est pas considérée comme une destruction.

Il est conseillé de se renseigner en amont de la procédure.

Plus d'infos :

Marc MOINERAI, technicien bocage. Tél. 02 96 66 39 49

⁽³⁾ Les haies et la PAC 2015-2020

Le maintien des haies constitue une des exigences de la conditionnalité au titre de la BCAA 7 (maintien des particularités topographiques). Les haies doivent être déclarées dans le dossier PAC et bénéficient, en contrepartie, de l'admissibilité aux aides découpées tant qu'elles ne dépassent pas 10 mètres de large. Toutes les haies « BCAA 7 » présentes au 1^{er} janvier 2015 doivent être conservées. La destruction et le déplacement de celles-ci sont impossibles, sauf dans certains cas précis.

Familles rurales

Théâtre adulte

C'est environ 300 personnes qui se sont déplacées pour applaudir Les Plé'santins. En effet, la troupe adulte de la section théâtre de l'association Familles Rurales de Plémet montait sur les planches le 14 et 15 avril pour interpréter une pièce de Charles Istance intitulée « Burn Out ».

Le public a été conquis par l'interprétation des 8 comédiens

en herbe, ainsi que de l'intrigue haute en rebondissements ! La première partie des représentations était assurée par quelques ados du groupe « Les Art'scènes » de la section, chapeautés par Edith. Ils ont proposé une parodie de la télévision qui a provoqué rires et enthousiasme chez les spectateurs.

Section Théâtre

C'est devant près de 150 spectateurs que les 26 comédiens en herbe de la section théâtre de l'association Familles Rurales ont donné leur dernier spectacle de l'année, vendredi 25 mai.

Pendant la soirée, les 4 plus jeunes enfants de 6/8 ans de la troupe « Les brigadiers » ont improvisé devant leurs parents des « histoires farfelues » non sans trac. Puis, les 9 « pro'jecteurs » de 8 / 10 ans ont interprété la pièce « La clinique Il était une fois » de Dominique Vernet. Une pièce rigolote où plusieurs personnages de contes se retrouvent sur scène : Le petit chapeau rouge, Cendrillon, Raiponce, Blanche-neige et quelques nains, etc.

La soirée s'est terminée par la pièce « Sans les parents » de Patrick Mermaz de la troupe « Les Art'scènes » ; ils sont 13 ados de 10/15 ans.

L'atelier reprend du service dès le lundi 17 septembre. Les enfants sont répartis en 3 groupes :

- « Les Brigadiers » Groupe 7/8 ans :
les lundis de 16H45 à 17H30

- « Les Pro'jecteurs » Groupe 9/11 ans :
les mardis de 16H45 à 17H45

- « Les Art'scènes » Groupe de 12 ans et + :
les lundis de 17H30 à 18H30

L'Atelier Théâtre est ouvert à tous les enfants et adolescents à partir de 7 ans.

Il se base dans un premier temps sur des exercices d'improvisation et d'expressions orales et corporelles. Puis dans un second temps, les groupes des « Pro'jecteurs » et des « Art'scènes » pourront préparer pièces ou saynètes pour la représentation de fin d'année.

Le travail avec le groupe des « Brigadiers » privilégiera les bases de l'initiation au théâtre : la diction, les placements et déplacements, la gestuelle, la voix ou encore les émotions. Il n'y a pas d'objectif de représentation.

Aucun enfant n'est forcé à participer aux exercices s'il n'est pas à l'aise dans la mesure où il vient à l'atelier pour gagner en confiance. L'animatrice trouvera alors des outils pour amener l'enfant à participer de lui-même.

La troupe adulte de théâtre « Les Plé'santins » quant à elle est déjà complète pour cette rentrée 2018/2019.

Centre de Loisirs : la Récré des Loustics



La météo était au rendez-vous tout l'été et les loustics en ont bien profité ! Jeux buissonniers, jeux sportifs, balades, sorties hebdomadaires, activités inter-générationnelles, rencontre inter-centre : tout était réuni pour passer des bonnes journées avec l'équipe d'animation composée d'Edith (directrice), Aline Trevison, Amélie Surel, Jeanne Le Maire (animatrices), Louane Guillou et Justine Le Flahec (stagiaires BAFA), en juillet ; et Magali Posnic (directrice), Estelle Le Roch, Jeanne Le Maire, Maud Million (animatrices) et Doriane Launay (stagiaire) pour le mois d'août.

Le mini-camp à Camors 18 au 20 juillet s'est très bien passé. Ils étaient encadrés par Aurore Androuët et Jeanne, qui détient son diplôme de surveillant de baignade.

La fréquentation de cet été atteint des records avec une moyenne de près de 45 enfants chaque jour.

Le centre de loisirs
fonctionne les mercredis
de l'année 2018/2019 :

- inscription à la journée ou demi-journée
- horaires : 9h00/17h30
- horaires garderie : 7h30/9h00 et 17h30/18h30
- renseignements au 06/69/44/22/10 ou sur afr.plemet@gmail.com

Familles rurales

Section jeunesse



Vendredi 22 juin la section Jeunesse de l'association Familles Rurales de Plémet organisait une soirée parents / ados.

Cette soirée a été l'occasion de faire un pique-nique partagé et de se rencontrer entre parents d'ados, et jeunes autour d'une soirée conviviale avant l'été.

C'était aussi l'occasion de faire un jeu autour de la question du budget, avec le plateau de jeu «budgetissimo» créé par la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor en 2015. Ainsi, les

douze ados et parents ont confronté leurs avis de façon ludique sur les dépenses du quotidien, les choix budgétaires d'un foyer, etc.

Edith, qui animait la soirée est très satisfaite des échanges, et de la bonne ambiance autour d'un sujet sérieux. Ce sera remis en place à la rentrée.

La référente de la section Nathalie Conan a souligné : «c'était une soirée qui entre pleinement dans les missions de l'association Familles Rurales : le jeu intéressant, alliant convivialité, pédagogie et prévention. A refaire !!»

Le local jeunes rouvre ses portes à partir du 14 septembre pour les vendredis de 17h à 19h. Les jeunes collégiens et lycéens de Plémet et d'ailleurs sont les bienvenus !

12€ l'adhésion annuelle + supplément pour les animations des vacances.

Aux vacances d'automne : animation tous les jours sur inscription et séjour urbain du 29 au 31 octobre 2018.

Renseignements auprès d'Edith au 06.69.44.22.10

Rando-Gourmande section danse et jeunesse



Pour la 3ème édition de la randonnée gourmande organisée par l'association Familles Rurales de Plémet, c'est 173 randonneurs qui ont répondu présents samedi 8 septembre, au départ de la Chapelle de St-Lubin !

Le soleil était au rendez-vous, ce qui a certainement motivé des participants à la dernière minute !

Le jour J c'est plus d'une vingtaine de bénévoles qui œuvraient pour l'organisation de l'événement, dont 8 ados présents sur différentes missions : pointage des participants, service, et même accueil des arrivées en musique avec Jeanne à la harpe et Isaac au Ukulélé. Un air de musique qui s'ajoutait à la bonne ambiance générale !

L'événement sert à soutenir les projets des sections danse et jeunesse de l'association.

Infos pratiques :

La section danse propose des cours de danse modern'jazz à partir de 4 ans. Inscriptions au : 03/33/38/70/53

La section jeunesse propose un accueil des collégiens et lycéens les vendredis soirs de 17h à 19h au préfabriqué de la rue des écoles, ainsi que des soirées et autres animations pendant les vacances.

Renseignements au 06.69.44.22.10

L'état français désavoué par un promoteur éolien

L'Association Vent Debout à Plémet ne lâchera rien !

En effet, malgré le refus massif de la population, soutenue par de nombreux élus (Député en tête), malgré l'avis défavorable du Commissaire enquêteur et le refus de Monsieur le Préfet quant au projet d'un parc éolien à Carguier/Rénéac/Le Pryas/Branro, la Sté EDPR a décidé de faire appel devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Vent Debout à Plémet ne reviendra pas ici sur les arguments nombreux, très sérieusement étayés et désormais connus de tous. En bref : co-visibilité, saturation, défiguration du paysage, artificialisation des sols, énergie intermittente nécessitant obligatoirement la marche de centrales thermiques...

Vent Debout à Plémet s'interroge et interroge citoyens et élus du

territoire : est-ce vraiment aux promoteurs industriels de vouloir imposer leur loi ? Est-ce à eux qui n'habitent pas le territoire — de décider de la transformation ou non du paysage ? Est-ce à eux de décider de la qualité de vie des habitants ?

L'Association, pour avoir accès au dossier et pour vous en informer a donc décidé de prendre un avocat et se retrouvera — au côté de l'État, donc du Préfet — devant le Tribunal Administratif de Rennes face au promoteur éolien.

Vent debout à Plémet compte une nouvelle fois sur le soutien massif de la population.

Que chacun soit remercié par avance de son soutien.

Échanges Plémet-Torrequebrada



« Les Espagnols sont de retour »

C'est la huitième année que 15 jeunes espagnols de 14 ans à 16 ans sont hébergés pour une semaine dans des familles plémétaises à l'initiative de l'Association « Echanges-Plémet-Torréquibrada » à côté de Malaga en Andalousie.

Comme chaque année ils sont accompagnés par leur professeur de français Elisa Gomez que beaucoup de plémétais connaissent.

Cette année une convention de partenariat a été signée entre le Collège Louis Guilloux et l'association par M. Ardent – Principal du Collège – et Mme Dominique Grall – Présidente de l'association.

Durant la semaine les espagnols ont été accueillis au collège. En lien avec Mme Launay, professeur d'espagnol, les élèves his-

panisants ont rencontré les jeunes espagnols pour des moments d'échanges et de débats sur différents thèmes.

Mais aussi des activités ludiques pour favoriser le vocabulaire et la prise de parole à travers des jeux pour finir par un goûter et beaucoup de rigolades. Les jeunes ont pu faire du kayak au Pont-Querra, bowling et visite de Pontivy et balade à Rennes. Leur semaine s'est terminée par une soirée galettes-saucisses autour du barbecue communal et un fest-noz animé par l'association « La Truite du Ridor » en costume local. Les espagnols sont repartis avec quelques danses bretonnes pour souvenirs.

Association Plémet-Torréquibrada :

- Présidente : Dominique Grall
- Trésorière : Evelyne Baud
- Secrétaire : Laurence Bideau

Fête de St Jacques du 22 juillet



Cette année encore, la fête du Pardon de Saint Jacques a connu un beau succès dans le parc de la chapelle, après la cérémonie religieuse le matin. C'était aussi l'occasion de fêter les 50 ans du « Comité des jeunes de Saint Jacques » en présence d'anciens membres, de tous les Présidents du Comité depuis 1968, ainsi que de la municipalité. Grâce à leur expérience dans plusieurs domaines depuis 50 ans, les membres du Comité ont offert un programme qui s'est déroulé avec succès : un repas festif servi avec grillades et gâteaux, la buvette, un spectacle de saynètes par les jeunes et moins jeunes, sous les applaudissements « les dérailleries de Saint Jacques » et les participants ont pu se joindre aux danseurs lors de l'animation musicale. Sans oublier, pour être complet, la remise en service de la cloche par la Mairie ainsi que les travaux de finition dans la chapelle réalisés par les membres du Comité, pour accueillir cette fête 2018 : la rénovation de la décoration, du sol dans le chœur, ainsi que celle de l'autel qui a retrouvé un nouvel éclat.

Fête de la Chasse du 29 juillet



Malgré la pluie, les visiteurs ne se sont pas découragés et sont venus partager ce moment de convivialité avec les différentes présentations qui ont eu lieu après le repas : les meutes de chasse à courre, de claquement de fouet, le drag.



L'outil en main



L'outil en main de Plémet reprend ses ateliers au « 8 rue du 6 Août » le mercredi 3 octobre à 14 heures.

Pour tous renseignements appeler au 06 87 30 20 54

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 17 octobre à 18 heures

Les ateliers loisirs et créations

Les ateliers loisirs et créations comportent 4 ateliers. Le coût de l'adhésion à l'association est de 10 €.

Les différents ateliers fonctionnent indépendamment les uns des autres :

- **la couture**, a repris ses activités le mardi 25 septembre de 14 à 19 heures à la salle des associations. Venez avec votre machine et votre projet, nous vous aiderons à les réaliser. Nous nous retrouvons tous les mardis après-midi dans la bonne humeur.

- les **tricoteuses** rejoignent les couturières aux mêmes heures

- atelier couture 30 € l'année
- tricot 10 € l'année.

(contact Jeannine RAULT 02 96 25 76 05)

- le **tarot** adhésion 10 € l'année. Les joueurs de cartes se retrouvent à la salle des associations le mercredi après-midi et le jeudi en soirée

(contact Michèle ROBLOT 02 96 25 63 36)

- le **yoga** dispensé par un professeur se pratique tous les mercredis à 18 h 45 à la petite salle du minerais

(contact Madeleine SIMON 02 96 25 63 07)

- le **relooking** de meubles proposé par Sandrine de l'atelier Avril Créations. Elle vous donne rendez-vous à la salle des associations un samedi et un lundi par mois (contact Sandrine 06 03 28 72 32 ou atelieravrilcreations@gmail.com)

Les Amis de Bodiffé et le Musée Art Colle

Les Amis de Bodiffé accueillent du 6 octobre au 26 novembre, une exposition photographique réalisée par Glenn Hoël dont l'association lutte contre les maltraitances, le harcèlement scolaire et hors scolaire faits aux enfants et aux adolescents. Glenn Hoël sensibilise enfants, adolescents et adultes contre ces états de faits en intervenant dans les écoles et auprès des familles, au travers de ses chansons aussi. Après son intervention à l'école Saint Joseph le 27 septembre et auprès des familles le 2 octobre à la salle des associations, Glenn Hoël installe, pour la seconde fois, il avait déjà exposé en 2016, son exposition dans le hall du centre de rééducation fonctionnelle le 6 octobre. Une exposition des collages de Pierre-Jean Varet lui succèdera du 1er décembre 2018 au 3 janvier 2019. Artiste collagiste maintenant bien connu sur notre territoire, Pierre-Jean Varet est aussi le créateur du Musée Artcolle et

le président de l'association des Amis du Musée Artcolle qui possède et gère la collection du musée. Son talent reconnu, son humour, s'allient dans ses collages pour enchanter le regard et l'esprit. Il expose pour la première fois chez Les Amis de Bodiffé dont il est pourtant l'efficace trésorier depuis plusieurs années maintenant. La population du territoire est invitée à venir découvrir ces expositions de 9h à 20h chaque jour dans le hall du centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé à Plémet. La visite est libre et gratuite.



Truite du Ridor



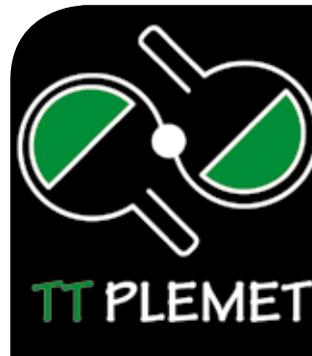
Cours de danse bretonne

Le mardi soir à 20h, salle des fêtes de Plémet.

Contact : Christine Codbreuil 02 96 25 68 05

Marche hebdomadaire d'environ 2h tous les jeudis matins : départ à 9h en bas du Minerai à côté du jeu de boule.

Tennis de table



Du renouvellement au TT Plémet :

- La saison 2018-2019 démarre sous le signe du changement pour le TT Plémet. Un nouveau Président - Jean Claude CHOPINET - succède à Frédéric JAN ainsi qu'un nouveau secrétaire - Gwenaël GOALABRE - remplace Fabien SOHIER.

- Le nouveau maillot va être présenté aux équipes prochainement.

- Deux nouveaux Juge-arbitres vont être formés cette année pour le Club.

Les entraînements du club ont lieu aux horaires suivants :

- Jeunes : entraînements dirigés le vendredi à partir de 17h15 et le samedi matin de 10h30 à 12h00.

- Adultes : entraînements libres le mercredi à partir de 19h30 et le vendredi soir à partir de 20h30. Entraînements dirigés le samedi matin de 10h30 à 12h00.

Cette année cinq équipes seront alignées en compétition, une régionale 2, une départementale 1, une départementale 3 et une départementale 4, ainsi qu'une équipe en championnat jeunes. Reprise de la compétition le 29 septembre.

N'hésitez pas à nous rejoindre, pour jouer ou encourager nos équipes. tt-plemet.e-monsite.com

Vigilante plémet



Bibliothèque

Nouveautés et coup de cœur de Brigitte

Section adulte :

Le cœur à l'aiguille/Claire Gondor
 Encore vivant/Pierre Souchon
 Les déracinés/Catherine Bardon
 Les dix vœux d'Alfred/Maude Mihami
 Jamais/Duhamel

Section ado :

L'Enfance extraordinaire de Nicholas Bénédic/Trenton Lee Stewart T4
 One Love ; la suite de l'histoire de Maxence et Margot/Margot Malmaison T2

Section jeunesse :

La petite galette/Coralline Pottiez ; livre CD
 Let's go to school ; un livre interactif pour s'initier à l'anglais en s'amusant/Lesley Ormal-Grenon
 Nous ! Hector Dextet

Coup de cœur de Brigitte



Roman adolescent

L'ENFANCE EXTRAORDINAIRE DE NICHOLAS BÉNÉDIC T4

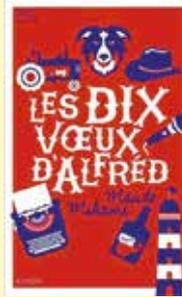
Trenton Lee Stewart

Orphelin de naissance, Nicholas Benedict, 9 ans, arrive au Pensionnat Smith, un orphelinat ainsi nommé en l'honneur de ses richissimes fondateurs, décédés sans enfants. Surdoué, indépendant et imaginatif, mais atteint de narcolepsie,

Nicholas doit composer avec un directeur avare et tatillon, Mr Collum, et une bande de petits caïds, les Araignées, qui terrorise les autres pensionnaires. Nicholas passe le plus de temps possible dans la bibliothèque du manoir, et s'intéresse de près à un mystère....

Très bonne série, très bien écrit, les personnages sont attachants.

Coup de cœur de Brigitte



Roman adulte

LES DIX VŒUX D'ALFRED

Maude Mihami

1970, Le Camboudin, petit village breton. Alfred, neuf ans, a un prénom dont l'accent aigu lui déplaît, une mère qui picole trop et un grand-père qui tient à lui comme

à la prune de ses yeux. Il adore traîner au bistrot avec ses copains, une joyeuse bande de vieux qui lui apprennent la vie. Avec l'aide de son Vénérable Papi, il va décider de passer le cap de ses dix ans en établissant une liste de vœux à réaliser avant le grand jour. Rencontrer un vrai cow-boy, boire de la troupignôle ou encore conduire un tracteur marqueront le début d'une série d'aventures aussi rocambolesques que réjouissantes. De vœux gâchés en moments de pure félicité, il va vivre l'année la plus incroyable de sa vie. Maude Mihami nous offre avec Les Dix Vœux d'Alfred un premier roman d'une grande drôlerie qui pose un regard tendre sur le monde de l'Enfance.

C'est un roman qui fait du bien, qui met du baume au cœur et que l'on lit avec le sourire aux lèvres.

Animations Sportives et Communales

PROGRAMME ADULTES :

Gym FAC (cuisses/abdos/fessiers) :

- Lundi 20h-21h (avec Gaëlle), salle du Minerai
- Jeudi 13h30/14h30 (avec Gaëlle), petite salle du Minerai

PROGRAMME JEUNES :

Bambi (PS2/MS) - Séances de jeux collectifs, athlétiques, gymniques, d'expression :

- Le mercredi de 11h à 12h, salle du Minerai

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5	Cycle 6
Athlétisme	Sport Collectif	Sarbacane	Rollers Patins à roulettes	Sport Collectif	Sports Nature
Athlétisme	Sport Collectif	Sarbacane	Rollers Patins à roulettes	Sport Collectif	Sports Nature

CAP SPORTS CE2/CM1/CM2 le mercredi de 13h30/14h30 au Minerai.
CAP SPORTS GS/CP/CE1 le mercredi de 14h30 à 15h30 au Minerai.

TARIFS :

PAIEMENT ACCEPTÉ :

- Chèque (à l'ordre du trésor public)
- Espèces
- Chèques vacances
- Chèques loisirs CAF
- Bons loisirs MSA
- Coupon Sports ANCV

> 52€ Gym FAC l'inscription assurance comprise pour les adultes

> 40€ l'inscription d'un enfant assurance comprise



A vos casseroles

Velouté de carottes, crème de coriandre

Ingrédients pour 4 personnes : 800 g de carottes nouvelles, 1 bouquet de coriandre, 30 g de Beurre, 1 gousse d'ail hachée, 1 petit oignon émincé, 1/2 cuillère à café de paprika, 50 cl de Crème semi-épaisse entière, 5 cl de lait, Sel, Poivre, 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

• Difficulté : facile • Préparation : 15 mn • Cuisson : 20 mn

- Laver les carottes. Les brosser, couper les extrémités et les couper en rondelles. Laver la coriandre et l'égoutter.
- Chauffer le Beurre dans une casserole. Dorer l'ail et l'oignon. Ajouter les rondelles de carotte. Saler, poivrer et ajouter le paprika. Couvrir d'eau et laisser cuire 20 min. Mixer le tout et passer le velouté au chinois.
- Verser 15 cl de Crème semi-épaisse entière. Mélanger. Maintenir au chaud.
- Mixer la coriandre, le lait et l'huile d'olive. Ajouter le reste de crème et mixer à nouveau.
- Chauffer la crème obtenue doucement quelques minutes. Saler et poivrer.
- Répartir le velouté de carottes dans des bols ou des grandes tasses.
- Pour finir : Mixer à nouveau la crème de coriandre et déposer une cuillère à soupe du mélange sur les veloutés. Déguster avec du pain aux fruits.



Dictons

Octobre

Au mois d'octobre, fumez bien votre terre et votre terre produira.

Novembre

À la Saint Florent il fait bon de semer le froment, mais il ne faut pas perdre de temps.

Décembre

Quand pour Noël on s'ensoleille, pour Pâques on brûle le bois.

SUDOKU

Force 2

		4		7			8	2
2	5	6		9		3	4	
	8		4					5
			6					1
		2	3		5	8		
8					7			
9					3		2	
	7	8		4		5	9	3
1	2			5		7		

Un peu de gallo...



Ah bin dis-don, je n'on z'aeu e la pieï, mardi toute la journée. Lés groous limas jaunes et lés crapaous tint iaeu contents. J'avé bin vaeu, le lundi ô saï que l'temps c'éte abeurnaoudi mé...tchi qu'auré songé que je n'auré z'aeu tant ? lés canards de la chéze savé bin iaeu, i tint en train s'accroupionner depeiï deux ou trouaï jous, et ça y allé la maneuf !

Quand i font ça c'é qu'i'allons n'avaïï une eurnâteï... en attendant l'biaou temps.



Calendrier des fêtes

Mois	Date	Événement	Lieu
OCT.	Vendredi 12	Loto organisé par l'APEL	Salle des Fêtes de Plémet
	Samedi 13	Repas organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers	Salle des Fêtes de Plémet
	Samedi 20	Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers	
	Jeudi 25	Festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes	Salle des Fêtes de Plémet
	Vendredi 26	Concours de Belote organisé par le Club des Aînés	Salle des Fêtes de Plémet
	Samedi 27	Repas organisé par la Vigilante Basket	Salle des Fêtes de Plémet
NOV.	Samedi 3	Fest-Noz organisé par le Camp Vert	Salle des Fêtes de Plémet
	Dimanche 11	Repas du CCAS de La Ferrière	Salle des Fêtes de La Ferrière
	Dimanche 11	Commémoration	
	Dimanche 11	Bal organisé par l'Outil en Main	Salle des Fêtes de Plémet
	Vendredi 16	Concours de Belote organisé par le Club des Aînés	Salle des Fêtes de Plémet
	Dimanche 18	Bourse aux vêtements organisée par l'AIPE	Salle des Fêtes de Plémet
DÉC.	Samedi 1 ^{er}	Spectacle Comique organisé par le Canoë Club du Lié	Salle des Fêtes de Plémet
	Samedi 1 ^{er}	Pillerie à l'ancienne	Musée du Pas d'Antan
	Samedi 8	PLEMETHON	
	Vendredi 14	Arbre de Noël de l'école de La Ferrière	Salle des Fêtes de La Ferrière
	Dimanche 16	Arbre de Noël de l'école publique	Salle des Fêtes de Plémet

Naissances

PLÉMET

- Léna BIALOBRZESKA - 23 février 2018
- Melwan MORIN - 24 avril 2018
- Youna GARNIER - 28 avril 2018
- Ambre RAULT DUVERGER - 2 mai 2018
- Gabin LOUESDON - 10 juin 2018
- Maxime BLANCHARD - 17 août 2018



Mariages



PLÉMET

- Yves PIEDERRIERE et Mélanie HERVE - 7 juillet 2018
- Philip THOMPSON et Susan PEARSON - 28 juillet 2018
- Anthony ANGER et Tatiana ROPTIN - 11 août 2018
- Jérôme MENGIN-LECREULX et Marie-Noëlle GEORGELIN - 11 août 2018
- Anthony RAULT et Nathalie RAVEAU - 11 août 2018
- Benjamin DARSEL et Chloé BEQUET - 18 août 2018

Décès

PLÉMET

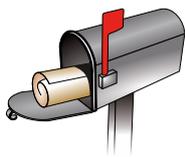
- | | |
|---------------------------------|------------------|
| ● Paul JOSSÉ | 28 juin 2018 |
| ● Simone LAUBÉ veuve ROBIC | 1er juillet 2018 |
| ● Danielle MACÉ épouse BERRUYER | 12 juillet 2018 |
| ● Thomas HUBERT | 13 juillet 2018 |
| ● Alice CUREAU veuve CHABREDIER | 17 juillet 2018 |
| ● Georgette CRÉPEAU veuve JÉGAT | 3 août 2018 |
| ● Gilbert FEULVARCH | 3 août 2018 |
| ● Marie-Christine LEUK | 25 août 2018 |
| ● Roger HAMON | 27 août 2018 |
| ● Joséphine HENRY veuve GOARIN | 31 août 2018 |



LA FERRIÈRE

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| ● Marylise COLLIN épouse HERVÉ | 17 juillet 2018 |
| ● Alice MARIVAIN épouse GUEHENNEUX | 16 sept. 2018 |

Mémento - Permanences



Ouverture Mairies

PLÉMET

3 rue des Etangs - 22210 PLEMET - Tél. : 02 96 25 61 10
 Fax : 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
 Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
 Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59
 Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr
 Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

- CAF : 08 10 25 22 10
- CPAM : 3646
- CARSAT : 3960
- CICAS : 08 20 20 01 89
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
- Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
- Immatriculations : 02 96 66 48 40
- UFC que choisir : 02 96 78 12 76
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

Permanences des élus

M. le Maire : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10

Adjoint : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous

- Samedi 6 octobre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 13 octobre : Patrick RAULT
- Samedi 20 octobre : Chantal NEVO
- Samedi 27 octobre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 3 novembre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 10 novembre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 17 novembre : Elisabeth POINEUF
- Samedi 24 novembre : Patrick RAULT
- Samedi 1^{er} décembre : Chantal NEVO
- Samedi 8 décembre : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 15 décembre : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 22 décembre : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 29 décembre : Elisabeth POINEUF

Permanence conciliateur

M. André RAULT assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

Permanence assistante sociale

Mme LAUDIGNON assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie

Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne - 4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 60 50

Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Pataugeoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - www.loudeac-communaute.bzh

Les déchetteries

Loudéac : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

Plémet : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

La Chèze : le Lundi de 14h à 17h45 / les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX - LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22